

ONSEIL COMMUNAL

MARDI 18 JUIN 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire

MM. Patrice Merel, Gérard Montillet, Mme Christiane Charrière, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Evelyne Faggianelli, Myriam Montmayeur, Corine Michelas, MM. Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux

Excusés : Mmes Patricia Bérard, Séverine Brun, Marion Lizeroux, M. René Allamand, Stéfan Koumanov, Pierre Ougier,

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël Ougier

1. PROCEDURE NANDA DEVI

Monsieur Patrice Merel informe le conseil communal qu'un courrier de la copropriété a été reçu indiquant que la commune a réalisé des travaux sans autorisation. La copropriété indique vouloir poursuivre la procédure engagée, dans la mesure où la commune a effectivement engagé des travaux sur des parcelles privées. Monsieur Patrice Merel propose :

- Soit que les avocats se rencontrent pour trouver une solution amiable (qui passera certainement par un aménagement pris en charge par la commune)
- Soit engager une DUP

Monsieur le maire rappelle que le conseil communal avait refusé la prise en charge du muret demandé par la copropriété, cette procédure fait donc suite au refus de prise en charge des travaux par la commune sur une parcelle privée.

Le conseil communal valide la poursuite de la procédure de DUP.

2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Monsieur Gérard Montillet fait un compte rendu des travaux actuellement en cours :

- **Bains de La Pagne** : l'étanchéité étant défectueuse, la Dommage Ouvrage a été engagée, les travaux auront donc du retard par rapport au planning prévu
- **Place Perrière** : Monsieur le maire demande que La différence des coûts d'ascenseur de l'espace Pierra Menta soit facturée à l'entreprise qui a été défectueuse et qui a généré le retard.
(Réponse : une décision de résiliation avec Amome a été transmise à SERVICOM ce qui permettra d'envoyer après facturation de la société adjudicataire du nouveau marché un titre de recette du montant du surcout engendré par la résiliation du marché d'origine)
- **Skate Park** : le chantier aura 2 semaines de retard mais sera livré avant la fin de l'été
- **La façade de la salle polyvalente** a été achevée et est conforme aux attentes
- **La façade de la mairie** est en cours de réfection, les menuiseries sont intégralement reprises,
- **Copropriétés du Mont Blanc, Vercors et Meije à Plagne Centre** : Monsieur Gérard Montillet rappelle que la collectivité leur a proposé d'acheter leur zone de parking à l'euro symbolique et ainsi de prendre en charge la réfection d'enrobé, la création d'un trottoir et aussi la démolition de l'escalier. Le conseil communal souhaite qu'un retour soit fait à la collectivité afin de connaître la décision finale des assemblées générales pour ensuite pouvoir engager les travaux.
- **La convention de participation financière** de la commune au groupe électrogène sera présentée au prochain conseil municipal du 1er juillet
- **Stationnement** : Monsieur Gérard Montillet insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'enrobé prévu sur le parking de 1800 exceptée la zone des camions aménagés, et que de simples reprises seront effectuées sur la première partie de parking en jonction avec la route départementale

Le conseil communal prend acte de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Patrice Merel fait part au conseil communal du compte rendu de la visite de sécurité du parking de Belle Plagne (2ème visite). Les travaux ont bien été réalisés (madame Fabienne Astier a participé à cette visite) et la conformité est donc confirmée.

Monsieur Patrice Merel fait également un retour sur l'exercice de sécurité réalisé à Plagne Centre jeudi 13 juin, avec le SDIS qui met en place des formations sur la Tarentaise avec les élus et techniciens des collectivités, l'objectif étant de généraliser ces exercices avec les collectivités et services. Cet exercice est très intéressant et instructif et permet d'améliorer les dispositifs de crise prévus.

Mme Christiane Charrière fait un bilan de la crèche vacanciers dont les chiffres de fréquentation augmentent chaque année, preuve du réel succès de cette structure. Madame Christiane Charrière fait remarquer que posséder une garderie pouvant accueillir les vacanciers a influencé le choix de nombreux touristes de venir à la Plagne.

Madame Fabienne Astier informe le conseil communal que la régie a reçu 3 bus neufs, ainsi que la remorque pour les vélos. Le Covering a été validé (un bob pour celui des Charmettes, et ski pour le bus stations).

Montchavin aura un bus jaune.

Monsieur le maire informe le conseil communal que les nuitées prévues sont en augmentation d'environ 30%.

Monsieur Gérard Montillet indique que suite à la livraison des nouvelles navettes qui sont stationnées à la Grangette l'organisation de l'espace de stationnement sera à revoir. Il est en effet prévu de récupérer l'espace occupé actuellement à la Grangette par la COVA. La difficulté est de pouvoir utiliser les actuels locaux de l'usine d'incinération de Valezan pour les camions des ordures ménagères. Pour l'hiver prochain il faudra donc trouver une solution pour organiser le stationnement des bus à la Grangette. Monsieur Gérard Montillet insiste sur la nécessité, à terme, d'installer un dépôt pour la régie sur le terrain communal loué à EIFFAGE à la zone artisanale pour un montant actuel de location qui n'est pas en adéquation avec les prix du marché, ce terrain correspondant de surcroît tout à fait aux besoins de la Régie.

Monsieur le maire rappelle les montants de location des bus :

- Bus neuf : Ugap : 18960 euros par trimestre pour les 2 bus

- Cic : 17920 euros par trimestre pour les 2 bus

- Location saisonnière : 3000.00 euros par bus

Madame Evelyne Faggianelli fait un retour sur la rénovation du tableau de la chapelle Saint Sébastien qui a été remise en place par les services techniques. Cette restauration est une réussite totale.

Concernant la relance de l'appel d'offre de l'espace patrimoine, madame Evelyne Faggianelli indique que des offres devront être proposées en attendant le retour des appels d'offre très certainement l'an prochain.

Course d'orientation : monsieur Gérard Montillet indique que l'organisation de la course d'orientation risque d'être compromise en raison d'une compétition de Kayak prévue aux mêmes dates. Madame Marion Lizeroux souhaite juste alerter les élus sur la difficulté d'organisation d'un projet d'événement course d'orientation avec l'Office du Tourisme, ce dossier ne semble pas progresser et il est impératif de se positionner avant l'été auprès de la fédération. De plus, le club de la Plagne eaux vives propose d'organiser les championnats de France de kayak aux mêmes dates en juillet 2020. Madame Marion Lizeroux fait part de ses craintes sur une implication de La Plagne sur ces 2 événements importants, et des choix rapides doivent être opérés.

Madame Fabienne Astier fait part au conseil communal d'une information concernant la venue de Teddy Riner à La Plagne cet été, dans le cadre d'animations organisées à la salle omnisports. Après renseignements pris auprès de la direction de l'Office du Tourisme, la finalité de cet événement est de promouvoir La Plagne à travers la notoriété de monsieur Teddy Riner, et non l'inverse. La Plagne va donc être citée et mise en avant par monsieur Teddy Riner dont la notoriété sera un excellent vecteur de communication.